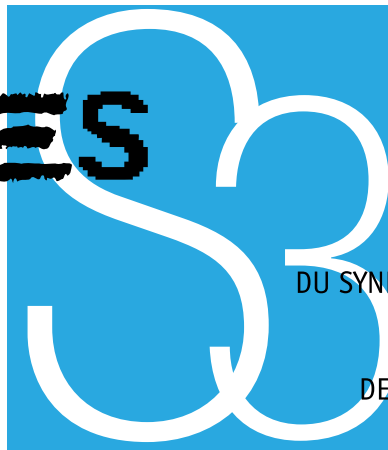


SNES



LILLE

BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TÉL. 03 20 06 77 41

BULLETIN SPECIAL
NOVEMBRE 2005

ISSN: 0399.6522

Des métiers différents

Une exigence commune



pour le service public d'éducation

**GREVE
JEUDI
24
NOVEMBRE**



**Mardi 6 décembre: Elections professionnelles
votons SNES, SNEP, SNESUP et SNUIPP- FSU**



Christian Champiré,
professeur d'Histoire-Géographie,
responsable du secteur emploi de la
section académique du SNES-FSU,
candidat aux élections professionnelles.

Le 24 novembre, nous serons en grève pour exiger l'abrogation de la loi Fillon et des décrets de Robien, un autre budget pour l'Éducation Nationale et pour défendre nos métiers. En grève, alors que la campagne électorale pour les élections professionnelles du 6 décembre contribue à mettre en évidence le rôle que peuvent jouer les organisations syndicales et les élus des personnels dans la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Dans l'Éducation comme dans le reste de la Fonction Publique, la logique libérale du gouvernement s'est traduite par la réduction des recrutements, la pression sur les salaires et la dégradation du système de pensions.

Ces trois dernières années, dans les lycées et collèges de notre académie, les choix budgétaires ont provoqué la suppression de près de 2000 postes ainsi que l'aggravation des conditions de service (mesures de carte, affectation en extension sur zones de remplacement, services partagés, heures supplémentaires, emplois du temps...).

Ces choix ont aussi fragilisé le service public d'éducation et son efficacité. Faute d'une véritable ambition, la lutte contre l'échec scolaire devient si difficile qu'elle porte atteinte à l'idéal de démocratisation et d'élévation des connaissances. Avec le socle commun et la mise en cause de l'éducation prioritaire, la loi Fillon lui substitue le tri social précoce de nos élèves. Chômage, blocage du système éducatif, la fracture sociale éclate aujourd'hui à la figure de nos gouvernants ! Une autre logique est nécessaire.

Les personnels de l'Éducation, par leur qualification, leur statut, leur mode de recrutement sont un frein à la mise en œuvre rapide de cette politique. Depuis 3 ans, le SNES et les autres syndicats de la FSU ont combattu ces agressions sur tous les terrains. Pour combattre les décrets sur les remplacements, le conseil pédagogique, ils n'en restent pas à la seule dénonciation en instances paritaires.

Dans l'académie de Lille, les commissaires paritaires SNES et FSU ont défendu nos droits face à une administration qui, sous couvert de déconcentration, joue la carte du mérite et de l'individualisation des carrières contre nos statuts.

Plus que jamais, les personnels ont besoin de représentants syndicaux réellement soucieux de porter leurs exigences et bien résolus à défendre leurs droits.

T.Z.R.

Je suis candidate



Clothilde Dozier,
professeure
de Lettres modernes

« Pourquoi avoir choisi de me présenter comme commissaire paritaire ? A priori, et même sans doute, le travail semble rébarbatif : il faut connaître un tas de règles,

compter des points, vérifier des barèmes. C'est du moins la tâche que j'imagine le plus aisément : celle des mutations. Néo-titulaire cette année, en lettres, j'ai goûté l'année dernière aux joies des vœux à remplir, et j'y goûterai encore. Comme de nombreux collègues en lettres, je suis titulaire sur une zone de remplacement et espère avoir un poste fixe.

C'est ce premier contact qui m'a conduit à me présenter. J'ai en effet rencontré de nombreux, trop nombreux, stagiaires ignorant le statut du fonctionnaire. Ceux qui pensaient rester à Lille, ceux qui ne croyaient pas à l'extension, ceux dont le dossier médical n'a pas été pris en compte, ceux qui s'étaient mariés après la date fatidique etc. ... Certes, vérifier le respect des règles nationales en matière de mutation et, par conséquent, celui des conditions de travail des collègues, ne peut être pleinement satisfaisant dans une époque où le mouvement intra-académique laisse les recteurs plus libres, où peu de postes sont disponibles. Mais cela peut changer. »

AGREGES

Les agrégés ont toute leur place dans le second degré ! Le rappeler est important quand le maintien des recrutements externes est difficile, quand certains dissertent sur le corps unique et l'abaissement des niveaux de recrutement.

Voter pour la liste SNES, SNEP et SNESup, c'est exiger :

- **l'amélioration de nos carrières par :**
 - des débuts de carrière plus attractifs ; l'accès de tous à l'échelle lettre A, le doublement des chaires supérieures, l'ouverture d'un débouché sur l'échelle lettre B ;
 - une carrière plus rapide et parcourue en 20 ans pour tous ;
 - une véritable reconnaissance des missions et fonctions d'animation pédagogique, des activités de recherche ;
 - le maintien de nos garanties statutaires, de la gestion nationale de nos carrières contre les tentatives d'affaiblissement de nos qualifications disciplinaires et de déconcentration accrue.
- **l'élargissement de nos perspectives de mobilité professionnelle par :**
 - le développement des décharges pour recherche ;
 - des procédures plus transparentes pour l'accès à l'enseignement supérieur.
- **la réduction du temps et de la charge de travail de tous par :**
 - l'abaissement des maxima de service et une meilleure prise en compte des situations d'exercice diversifiées ; pour l'enseignement supérieur, plafond annuel de 250 heures.

- l'agrégation revalorisée doit devenir la référence pour tous les personnels du second degré.

Je suis candidate



Noëlle Célérier,
professeure

d'Histoire-Géographie
« Etre commissaire paritaire du SNES, c'est d'abord accepter une lourde responsabilité. Les collègues, en faisant du SNES le premier syndicat du second degré, lui témoi-

gnent leur confiance pour faire respecter leur liberté pédagogique, leur statut, et leurs droits. Il s'agit donc de répondre le mieux possible à une telle exigence lors des commissions.

Ni co-gestionnaire, ni complaisant, ni silencieux et passif, nous participons aux CAPA après un travail méticuleux de préparation, seule condition pour connaître de façon approfondie les problèmes et nous intervenons avec ténacité pour les personnels que nous représentons. Commissaire paritaire depuis six ans, j'ai beaucoup appris lors de ces exercices répétés, à propos de l'avancement, de la hors-classe, de la formation continue et du mouvement. J'ai compris l'importance des garanties statutaires et la nécessité de les développer, la nécessité de favoriser la mobilité professionnelle pour les collègues qui y aspirent. J'ai mieux saisi combien notre aspiration à une école de la réussite pour tous justifie nos revendications en matière de qualification et

de conditions de travail pour les personnels.

Je sais aussi que défendre les collègues, c'est savoir s'opposer à l'administration quand cela s'avère nécessaire et la déconcentration n'a pas contribué à diminuer les raisons de tensions et de conflits. La « gestion de proximité » s'accompagne souvent de la volonté plus ou moins manifeste de déréglementation, sans oublier totalement le recours à l'arbitraire. Lors de la CAPA hors-classe de 2005, les élus SNES ont dû batailler ferme pour faire prendre en compte un barème équilibré dans l'intérêt de tous les collègues promouvables, et non seulement d'une minorité « élue », le rectorat profitant pour l'occasion d'une brèche ouverte par le Ministère.

Voter SNES, c'est réaffirmer au Ministre le refus des agrégés de la déconcentration de leur gestion.»

Le service public d'éducation a besoin de personnels très qualifiés, mieux rémunérés et de conditions de travail améliorées.

CERTIFIÉS - A.E. - C.H.E.

Face au défi du renouvellement de notre profession, le SNES et le SNESup s'opposent au recul sur les qualifications. Vouloir restaurer le prestige et l'autorité de notre profession, c'est

s'attacher à la rendre attractive. **Voter pour la liste SNES et SNESup, c'est exiger :**

• la reconstruction de nos carrières par :

- le maintien de nos garanties statutaires, contre les tentatives de déconcentration accrue. Nos élu-e-s ont combattu et contenu la mainmise des hiérarchies de proximité sur nos mutations et carrières. Lors des opérations du mouvement intra, nous avons dénoncé le système des APV et obtenu que le rectorat respecte les règles d'affectations normales (vœux et barèmes). En ce qui concerne la hors-classe, nous avons recherché l'unité syndicale pour que le rectorat accepte un barème permettant de déjouer tous les effets pervers du mérite.

- la réparation des injustices des plans d'intégration 89 et 93, l'abandon de la clause de 7 ans d'ancienneté dans le corps pour permettre l'accès de tous à la hors-classe, l'extinction du corps des Adjoints d'enseignement, une réelle prise en compte des services de non-titulaires au moment de la titularisation.

- pour les débuts de carrière, un avancement accéléré.

- une carrière plus rapide pour tous, parcourue en 20 ans.

• l'élargissement de nos perspectives de mobilité professionnelle par :

- la création des agrégations dans toutes les disciplines et spécialités,

- l'élargissement de l'accès au corps des agrégés (liste d'aptitude avec un barème transparent et augmentation des postes à l'agrégation interne),
- le développement des décharges pour recherche et l'accès facilité aux carrières d'enseignants-chercheurs.

• l'amélioration des conditions d'exercice par :

- la réduction du temps et de la charge de travail (17h comme 1^{re} étape et objectif de 15h à terme, avec minoration dans les établissements difficiles ; 27 heures pour les documentalistes ; 12 heures maximum dans l'enseignement supérieur avec un plafond annuel de 250 heures).

Je suis candidate



Karine Boulonne,
professeure d'Histoire-Géographie

« A une époque où l'on cherche à nous persuader que la réussite du service public et de notre carrière reposent sur le mérite individuel, alors

que le ministre n'hésite pas à déclarer qu'il compte sur les recteurs, chefs d'établissements et corps d'ins-

(suite pages 6-7)

NOS LISTES POUR LE MARDI 6 DECEMBRE

Représentatives de nos professions, les listes du SNES, du SNEP, du SNESup et du SNUipp, syndicats de la FSU, le sont assurément. Elles sont majoritaires en voix et en sièges.

Représentatives de nos professions, elles le sont par leur renouvellement avec près de 50% de nouveaux candidats, par la présence de l'ensemble des disciplines, des catégories, des secteurs de l'académie et 53% de candidates : la rotation des mandats et la féminisation ne sont pas de vains mots.

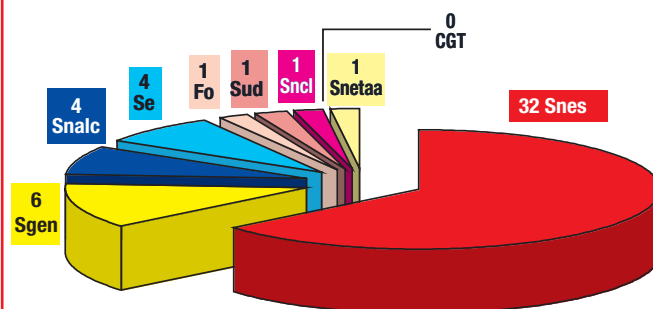
Représentatives d'un engagement syndical, elles le sont enfin, car elles sont composées de syndiqués déjà à jour de leur cotisation, ce que les listes d'autres organisations doivent envier.

A vous de confirmer et d'amplifier cette représentativité, en votant le mardi 6 décembre pour les listes SNES, SNEP, SNESup et SNUipp de la FSU.

Listes 2005	Snes	Sgen	Snalc	Se	Fo	Sud	Sncl	CGT	Snetaa	Snptc
Agrégés	1	3	6	5	7	2		4		8
Certifiés	5	7	6	2	8	4	3	1		
P.e.g.c.	4	5	6	2			1	3		
C.p.e.	2	3		6	5			4	1	
Copsy	4	1			2	3				
Mi-Se	3	4		1	6		5	2		

LISTES : Complètes Incomplètes pas de liste

Académie de Lille - CAPA et CPC Les élus en 2002





- Pour la défense du service public et laïque d'éducation et contre la déconcentration et la décentralisation qui menacent son caractère national
- Pour l'accès de tous les jeunes à une formation qualifiante
- Pour donner aux collèges et aux lycées les moyens de la réussite de tous les élèves, en combattant la loi Fillon et les décrets de Robien
- Pour la défense et le développement de l'emploi public, en luttant contre la précarité
- Pour l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires, pour une véritable réduction du temps de travail, sans annualisation ni déréglementation.

FAITES LE CHOIX DE L'UNITE ET DE L'EFFICACITE

AGRÉGÉS

Hors-classe

ACHILLE Alice, *lettres modernes* Lycée Montebello - Lille - 59
MARY Michel, *sciences physiques* Lycée de l'Escaut - Valenciennes - 59

Classe normale

CELERIER Noëlle, *géographie* Lycée Queneau - Villeneuve d'Ascq - 59
DE BACKER Claire, *mathématiques* Lycée Corot - Douai - 59
VAN WYNENDAELE Karine, *histoire* Collège Michelet - Lens - 62
DEVRED Michel, *histoire* Lycée Montebello - Lille - 59
GHRIEB Claire, *allemand* Lycée Louis Pasteur - Hénin Beaumont - 62
BLANCHARD Didier, *EPS* Collège du Westhoek - Coudekerque Branche - 59
COLIN Michaël, *mathématiques* Lycée M. de Flandres - Gondcourt - 59
PERLOT Vincent, *histoire-géographie* Lycée Paul Duez - Cambrai - 59
VAN BOXSOM Laurence, *lettres classiques* Lycée Baudelaire - Roubaix - 59
BORNAIS Claire, *mathématiques* Univ. des Sciences et Technologies de Lille 1 - 59
ROLET Frédéric, *lettres classiques* Collège Lavoisier - Lambersart - 59
ALVAREZ Corinne, *économie et gestion* Lycée Gaston Berger - Lille - 59
MAIRESSE Yves, *sciences physiques* Cité scolaire Pierre Forest - Maubeuge - 59
PIECUCH Catherine, *allemand* Lycée Robespierre - Arras - 62 - ZR Arras
PANNEQUIN Yves, *sciences physiques* Collège Guillemot - Dunkerque - 59
GENY Romain, *SES* Lycée Pablo Picasso - Avion - 62

DIRECTEURS DE C.I.O. ET CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

CHATELET Jean-Marc CIO d'Arras - 62
DEBARGE Jean Rectorat de Lille - centre de formation Lille 3 - 59
LOOF Danielle CIO de l'Après Bac - Lille - 59
VANSTEENKISTE José CIO d'Anzin - 59

Conseillers d'orientation - psychologues

SULLEROT Laurent CIO de l'Après Bac - Lille - 59
MOTYL Pascale CIO de Lens - 62
PORTHAULT Didier CIO de Calais - 62
DESPREZ Claire CIO de Somain - 59
GASNIER Bertrand CIO d'Haudourdin - 59 - ZR Lille
DULIEU Patricia CIO de Valenciennes - 59

M.I-S.E.

VERNIEST Marie, *SE* Lycée professionnel Michel Servet - Lille - 59
STAVOT Charlotte, *SE* Collège Henri Matisse - Lille - 59
AUDURIER Cédric, *SE* Collège Paul Machy - Dunkerque - 59
AZZAOUI Fatiha, *MI* Lycée professionnel Michel Servet - Lille - 59

P.E.G.C.

HENOCQ Serge, *français-latin* Clg. A. Malraux - Lambres-Les-Douai - 59
ANSEL Gérard, *lettres-histoire* Clg. Val du Gy - Avesnes-Le-Comte - 62
FRANCHOMME Jean-Luc, *sc. nat- sc. physique* Clg. du Houtland - Wormhout - 59
GAUTHIER Marie-Claude, *lettres-anglais* Clg. Belrem - Beaurainville - 62
BAL Claudine, *lettres-allemand* Clg. Hergé - Gondcourt - 59
DANEL Chantal, *français-latin* Clg. Jacques Prévert - Heuchin - 62
LALOUX Emmanuel, *technologie* Clg. Pierre Cuallacci - Frévent - 62
THUMERELLE Jean-Claude, *français-latin* Clg. M. Deyts - Bailleul - 59
DENEUVILLERS Cécile, *lettres-anglais* Clg. du Houtland - Wormhout - 59
COSTENOBLE Maryvonne, *sc. nat- sc. physique* Clg. J. Brel - Fruges - 62

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Hors classe

CARPENTIER Guy	Lycée Faidherbe - Lille - 59	MAATI Joëlle	Lycée Corot - Douai - 59
FOCQUENOY Christine	Lycée Queneau - Villeneuve d'Ascq - 59	MAY Pierre	Lycée professionnel des Monts de Flandre - Hazebrouck - 59

Classe normale

DELFOSSÉ René	Lycée professionnel Lalo - Lille - 59	PROBST Valérie	Lycée Béhal - Lens - 62
BLANCO Mireille	Lycée professionnel Blériot - Cambrai - 59	TAVERNE Philippe	Collège Boris Vian - Lille - 59
AYAD Karim	Collège Saint Exupéry - Douvrin - 62	DAVID Thérèse-Marie	Lycée Corot - Douai - 59
KESSEMAEKER Sophie	Lycée Sévigné - Tourcoing - 59	DOLLIET Corinne	Lycée professionnel Degruillier - Auchel - 62
GAZO Philippe	Collège Zola - Marles-les-Mines - 62	HENNOTELLE Corinne	Collège Eugène Thomas - Le Quesnoy - 59
		RADZIEJA Dominique	Lycée professionnel Beaupré - Haubourdin - 59
		BARUZZO Silvana	Collège Mendès France - Arques - 62

**CERTIFIÉS
ADJOINTS ET CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Hors classe du corps des professeurs certifiés

OLIVE Michel, <i>mathématiques</i>	Clg. J.B. Carpeaux - Valenciennes - 59	WILLEKENS Dorothee, <i>lettres modernes</i>	Clg. Schumann - Pecquencourt - 59 - ZR Douai
BAËHR Michel, <i>SES</i>	Université du Littoral - Dunkerque - 59	DELANGUE Eric, <i>sciences physiques</i>	Lycée Fénelon - Lille - 59
MORTIER Françoise, <i>sciences physiques</i>	Clg. Triolo - Villeneuve d'Ascq - 59	GALAND Karine, <i>S.V.T.</i>	Lycée Carnot - Arras - 62 - ZR Arras
BOUCHART Georges, <i>histoire-géographie</i>	Lycée E. Woillez - Montreuil - 62	GALLOT Pierre, <i>sciences physiques</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
BEFVE Claudine, <i>lettres classiques</i>	Lycée Faidherbe - Lille - 59	FROMENT Hélène, <i>histoire-géographie</i>	Clg. Jules Verne - Maubeuge - 59
FOURRE Laurence, <i>lettres classiques</i>	Clg. Charles Péguy - Arras - 62	DUQUESNE Boris, <i>technologie</i>	Clg. du Pévèle - Orchies - 59

Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement et corps des chargés d'enseignement

BOULONNE Karine, <i>histoire-géo</i>	Lycée F. Darchicourt - H. Beaumont - 62	LOOTVOET Marie-Dominique, <i>lettres modernes</i>	Lycée Jean Bart - Dunkerque - 59
LAUMENERCH Magali, <i>lettres modernes</i>	Clg. Jules Verne - Maubeuge - 59	BERTON Gérard, <i>histoire-géographie</i>	Clg. Jean Rostand - Marquise - 62
DESPRETZ Arlette, <i>histoire-géographie</i>	Clg. Marie Curie - Tourcoing - 59	CORDIER Anne, <i>documentation</i>	Clg. Jacques Prévert - Houdain - 62
QUETU Thierry, <i>mathématiques</i>	Lycée E. Branly - Boulogne-sur-Mer - 62	BRICOUT Pascal, <i>lettres classiques</i>	Clg. Saint Exupéry - Hellemmes-Lille - 59
CHAMPIRE Christian, <i>histoire-géographie</i>	Clg. Langevin Wallon - Grenay - 62	MILLECAMPS Jean-Claude, <i>philosophie</i>	Lycée Pablo Picasso - Avion - 62
COURSELLE Nicole, <i>lettres modernes</i>	Clg. C. Claudel - V. d'Ascq - 59	RAIMBAULT Claire, <i>histoire-géographie</i>	Lycée Angellier - Dunkerque - 59
HOCHART Frédéric, <i>électronique</i>	Lycée B. Pascal - Longuenesse - 62	PRIN Monique, <i>économie gestion</i>	Lycée Giraux Sannier - Saint Martin-Boulogne - 62
DOZIER Clothilde, <i>lettres modernes</i>	Clg. Wallon - Divion - 62 - ZR Béthune-Bruay	SILVESTRI Françoise, <i>anglais</i>	Lycée Marguerite Yourcenar - Beuvry - 62
LESTANG Philippe, <i>éducation musicale</i>	Clg. R. Schuman - Halluin - 59	ROILLET Juliette, <i>anglais</i>	Lycée Kastler - Denain - 59
BRACQ Marie-Line, <i>allemand</i>	Clg. Renaud Barrault - Avesnelles - 59	VANIER Pierre, <i>lettres modernes</i>	Université de Valenciennes - 59
KAIM Michaël, <i>mathématiques</i>	Lycée Montebello - Lille - 59	FASQUEL Maria, <i>espagnol</i>	Lycée R. Queneau - Villeneuve d'Ascq - 59
		GRANDSIR Anne, <i>lettres modernes</i>	Lycée A. Châtelet - Saint Pol-sur-Ternoise - 62
		BURY Michel, <i>arts appliqués</i>	LP Saint Exupéry - Halluin - 59

« Facteurs, cantonniers, employés des postes, instituteurs, (...) tous doivent réclamer pour eux le bénéfice de l'action syndicale et collective, le droit d'intervenir auprès des administrations pour étudier et contrôler les règles d'avancement, pour écarter toute influence abusive et perturbatrice, pour combattre la réaction, pour défendre la liberté politique et la dignité professionnelle de tous les serviteurs de l'Etat. »

(1^{er} avril 1906, Syndicats de fonctionnaires, Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur).

(suite des pages 2-3)

pection « pour mieux évaluer les enseignants, en intégrant dans leurs notes des valeurs comme celles de l'engagement, de la performance, du mérite... ainsi d'ailleurs que la bonne volonté mise à appliquer les lois, comme pour les remplacements d'absence, par exemple », l'exercice du paritarisme tel qu'il est défendu par les élus SNES montre que les réponses sont ailleurs. Commissaire paritaire depuis 6 ans, j'ai pu participer au travail méticuleux de préparation des commissions, intervenir, à l'instar de tous les élus SNES, pour tous les collègues, en nous opposant souvent à l'administration, constater que seul le SNES fait une déclaration préalable systématique pour dénoncer les dérèglementations, restrictions budgétaires ou abus, et informer les syndiqués... La CAPA hors-classe de juin dernier en est l'exemple : les courriers préparatoires que nous avons envoyés à l'ensemble de nos syndiqués avec les lapidaires « satisfaisant », « bien », « très bien » et les exceptionnels « exceptionnel » (62 pour 1288 collègues au 11^{ème} échelon) attribués par une hiérarchie qui avait pris soin de ne pas donner d'écho à cette notation sur I Prof, ont permis aux collègues de prendre conscience qu'ils n'avaient certainement pas la même conception du mérite et de contester des appréciations ne correspondant pas aux notes qu'ils avaient signées!»

Parce qu'une école que l'on ouvre, c'est une prison que l'on ferme, les élus du SNES et du SNESup porteront vos exigences d'une réelle démocratisation de notre système scolaire.

P.E.G.C.

La réouverture du dossier PEGC obtenue en 2001-2002 par le collectif PEGC/FSU (SNUipp, SNES, SNEP), nos multiples interventions, depuis, auprès du ministère, des rectorats et des parlementaires ont permis une augmentation significative des contingents de promotions hors classe et classe exceptionnelle.

Voter pour la liste SNUipp, SNES et SNEP, c'est exiger :

• **La poursuite de l'amélioration du déroulement de carrière des PEGC :**

- extension des possibilités d'accès à la classe exceptionnelle,
- accès aux indices terminaux 740 et 782 avant le départ en retraite,
- extinction de la classe normale en 2006 aboutissant à des mesures d'assimilation pour les PEGC retraités ayant cessé leur activité avec le grade classe normale.

EN POSTE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Je suis candidate



Claire Bornais,
professeure agrégée
de Mathématiques
« Affectée dans l'enseignement supérieur depuis 1993, d'abord à l'Université du Littoral Côte d'Opale, puis à

Lille 1, j'enseigne dans une école d'ingénieurs universitaire. L'expérience acquise lors de mon précédent mandat me conforte dans l'idée que la représentation directe dans les CAPA des enseignants certifiés et agrégés affectés dans le supérieur est indispensable, pour faire prendre en compte, lors de l'examen des candidatures

aux promotions, la diversité des tâches qui nous sont confiées en dehors de nos enseignements. Les modifications récentes observées lors des procédures d'attribution de promotion laissent présager le renforcement de l'arbitraire. Voter pour les listes présentées par la FSU, c'est permettre que soient pris en compte tous les parcours de carrière. »

Les autres candidats pour le SNESUP:

Michel Baehr : professeur certifié en Sciences Economiques et Sociales, dans l'enseignement supérieur depuis 1997, à l'Université du Littoral Côte d'Opale depuis septembre 2000.

Pierre Vanier : professeur certifié de Lettres Modernes, dans l'enseignement supérieur depuis 1991, à l'ISTV qui dépend de l'Université de Valenciennes- Hainaut-Cambésis.

• **L'extinction à terme du corps des PEGC,** le corps de référence étant celui des certifiés (intégration pour les actifs, assortie de l'abandon de la clause des sept ans pour l'accès à la hors classe des certifiés ; mesures d'assimilation pour les retraités).

• **L'amélioration des fins de carrière :**

- retour à la cessation progressive d'activité (CPA) selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.
- nouvelles modalités de départ anticipé (type Congé de Fin d'Activité) qui prennent en compte la pénibilité de notre métier.

Je suis candidat

Serge Hénocq,
professeur de Français-Latin
« Candidat de la F.S.U. sur la liste SNUipp-SNES-SNEP, je veux contribuer à faire avancer nos revendications pour défendre les PEGC, corps trop souvent malmené, contre les politiques gouvernementales qui les frappent, comme l'ensemble des personnels : salaires, retraites, suppression du CFA, mise en cause de la CPA, dévalorisation de la Fonction Publique et volonté de détruire les Services Publics en général.
Dans le cadre de notre C.A.P.A., je poursuivrai, avec mes camarades de la F.S.U., notre tâche de commissaires paritaires : suivre les dossiers de carrière des collègues, que cela touche aux mutations, aux promotions, aux contestations de note administrative, aux demandes de congé-formation, de

réadaptation.. en siégeant aussi au comité médical de réforme... voire en commission disciplinaire ! Suivre les dossiers, vérifier tous les barèmes, faire corriger les erreurs et les injustices, mais surtout agir, avec fermeté, défendre les collègues face à leur administration, et rendre compte à tous, comme nous l'avons fait systématiquement depuis que nous sommes élus.

L'enjeu du 6 décembre est de conforter la FSU comme la première organisation syndicale chez les PEGC. Les candidats de la F.S.U. défendent une conception de la représentation des personnels qui rompt avec les tentations (toujours actives, hélas) de co-gestion, voire de complaisance avec l'Administration.

Voter pour les candidats de la liste SNUipp-SNES-SNEP, c'est s'assurer d'avoir des représentants vigilants au service de tous les PEGC.»

C.P.E.

Voter pour la liste SNES, c'est exiger :

- **Une gestion plus juste et plus humaine :** retour à un mouvement national amélioré, pas de mutation ni de réintégration " en aveugle " et rétablissement du paramètre logement, aucune affectation imposée sur plusieurs établissements ou sur bassin, respect du volontariat pour le remplacement, une véritable prise en compte du handicap et des situations familiales ou sociales difficiles...

• **Un métier à valoriser et à revaloriser :**

- actualisation de la circulaire de 1982 afin de faire respecter les missions des CPE et leur statut, de réaffirmer leur appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives. Refus absolu d'une dérive vers l'équipe de direction ou de pilotage ;
- application effective de la réduction du temps de travail (35h toutes activités confondues) par la création des postes nécessaires : un CPE pour 250 élèves, plus un seul établissement sans CPE ;
- une perspective de carrière par la création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique ;
- des décharges de service dans les zones difficiles.

• **Une amélioration de carrière :**

- accélération et amélioration de l'avancement,
- élargissement des contingents de hors-classe et transformation de celle-ci en fin de carrière pour tous,
- retour au barème national, objectif et transparent,
- une première année de titulaire à demi- service.

Je suis candidat



Karim Ayad, CPE

“Le rôle de commissaire paritaire, c'est la défense des intérêts de chaque collègue et au-delà de toute une catégorie lors de commissions paritaires et groupes de travail académiques : avancement, notation, affectation des contractuels et stagiaires, mutations... tout cela nécessite tout au long de l'année un travail de préparation, de contacts avec les collègues et de médiation parfois conflictuelle avec l'administration.

Au-delà, nous sommes une force de proposition permettant de faire évoluer la fonction, de défendre sa spécificité et de faire respecter son statut”.

M.I.-S.E.

Depuis 2003 l'actuel gouvernement a organisé, malgré une résistance de longue haleine, la liquidation de la catégorie des MI-SE. Le SNES a été le premier à refuser ce projet, le seul à l'avoir véritablement combattu et à continuer à le combattre. Vous êtes encore 1600 à être en poste pour terminer vos études universitaires, avec des

conditions de travail aggravées par les attaques contre votre statut et vos missions.

Voter pour la liste SNES, c'est :

• **choisir le syndicat qui a toujours refusé l'extinction de la catégorie** et qui continue de revendiquer le retour au recrutement de MI-SE.

• **agir pour le maintien des possibilités de mutations**, transparentes et satisfaisantes, pour la révision des notes administratives contestées, pour votre défense face aux retraits de délégations, ou en conseil de discipline ;

• **agir pour le retour à des personnels d'éducation** préservés des pressions, libres d'exercer pleinement leurs missions et disposant de véritables garanties statutaires ;

• **peser** pour revenir à des créations massives d'emplois statutaires d'étudiants-surveillants ;

• **refuser** que des personnels recrutés sans condition de diplômes, aux missions et aux droits définis localement, au temps de travail annualisé, aux contrats très courts, soient un moyen de précariser les personnels de l'espace éducatif.

Je suis candidate

Charlotte STAVOT,

surveillante d'externat

“Les Commissions Paritaires Consultatives ont une importance capitale pour les MI-SE. Depuis deux ans, nos postes en voie d'extinction sont remplacés par des emplois précaires. Il est impératif pour nous de faire valoir nos droits jusqu'au bout, en votant le 6 décembre prochain. Ces CPC ont plusieurs compétences au niveau des demandes de dérogation pour éviter un retrait de délégation, la contestation d'une note administrative, les mutations... pour cela il est important de voter aux élections professionnelles pour que vous puissiez continuer à être défendus.

Voter pour le SNES, c'est refuser la disparition des MI-SE.”

D-C.I.O. et C.O-Psy

Face à un ministère qui ne renonce pas à remettre en cause profondément notre statut et notre métier,

voter pour la liste SNES, c'est exiger :

- des missions définies nationalement pour les COP et recentrées prioritairement sur les inter-

ventions au sein du système éducatif. Pour les CIO, des missions et un statut clairs ainsi que les moyens financiers leur permettant de fonctionner dans un cadre national maintenu.

- La création de postes de COP prenant en compte la charge élèves par conseiller et les caractéristiques locales de l'accueil en CIO. Des COP en nombre suffisant dans toutes les universités.

- La poursuite de la revalorisation de notre catégorie : accès à la hors-classe pour les COP, indemnités alignées sur celles des certifiés, indemnités ZEP, revalorisation de l'échelle indiciaire des DCIO.

- L'accès à la titularisation des intérimaires et contractuels par l'ouverture d'un concours exceptionnel.

Je suis candidat



Jean-Marc Châtelet,

directeur de Cio

“Je suis candidat pour défendre énergiquement le service public d'information et d'orientation.

En 2003, le SNES a rassemblé très largement et a obtenu le retrait des projets de décentralisation

des COPS et DCIO. Aujourd'hui, il faut encore se battre contre la dénaturation de notre métier que le ministère voudrait transformer en une simple fonction ouverte à n'importe quel personnel. Il faut garantir la spécificité de notre métier, notre statut de psychologue, nos missions et nos conditions de travail”.

Vos élus FSU sont intervenus avec efficacité pour faire respecter votre liberté pédagogique, votre qualification et vos garanties professionnelles, pour veiller à ce que les promotions d'échelon, l'accès à la hors-classe, les congés de formation, les stages soient équitablement attribués.

Lors du mouvement déconcentré, ils ont veillé au respect du barème et des règles ; ils sont intervenus pour que soient rectifiées les erreurs et respectés les droits des personnels, tout en démontrant combien le retour à un mouvement national amélioré s'imposait. Vos suffrages nous permettront de poursuivre.

CONSIGNES POUR LE MARDI 6 DECEMBRE

La campagne électorale est commencée depuis le 15 novembre; chaque syndiqué ou électeur est concerné. Des tâches simples mais essentielles sont à effectuer :



- vérification de l'affichage, par le chef d'établissement, des circulaires rectorales d'organisation du scrutin, des professions de foi et des listes, de la conservation correcte des votes par correspondance (enveloppes fermées)
- distribution et affichage des courriers envoyés en nombre par le SNES,
- information des collègues sur leurs droits, sur les règles et sur les enjeux (le S3 est à votre disposition).

MARDI 6 DECEMBRE : LE SCRUTIN

Le scrutin est ouvert de 9h à 17h **sans interruption** : le bureau ne peut être fermé avant 17 h que si tous les électeurs inscrits ont effectivement voté!

Une section de vote doit être constituée, elle comporte **en permanence** : un président, un secrétaire et, si possible, **un représentant de chaque liste en présence** (un collègue de l'établissement).

Les dispositions devront être prises afin de décharger de leur service les membres des sections de vote durant les opérations électorales.

Les collègues volontaires pour être membres de la section de vote doivent prévenir le chef d'établissement afin d'être déchargés de cours le mardi 6 décembre (en cas de problème contacter le S3).

La surveillance du bureau de vote est indispensable. Il faut vérifier le respect des consignes : bulletins de vote en nombre suffisant (pas de photocopie), isoloir, urnes fermant à clef, listes d'émargement signées...

ATTENTION :

Le dépouillement ne se fait pas dans les établissements mais au rectorat, vendredi 9 décembre. Les votes sont transmis le 7 avec le 1^{er} exemplaire des listes d'émargement. Dès le 6 au soir, le chef d'établissement doit faire remonter au rectorat, par fax et télématique, les informations sur la participation aux votes pour vérification du quorum, loi Perben oblige.

LES VOTES

Un pour la CAPN (sauf les Pegc et les Mi-Se) et un pour la CAPA ou la CPC (sauf les Chaires supérieures)

Il faut voter à chaque fois pour une liste entière quel que soit votre corps, votre classe ou votre grade :

- sans radier de nom, sans en rajouter, sans modifier l'ordre de présentation,
- ni mettre de signe, rature, inscription,

sous peine de nullité du vote.

Pour chacun des votes, il faut :

- placer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1, vierge, et qui doit le rester;
- placer l'enveloppe n°1 non cachetée dans l'enveloppe n°2, pré-imprimée et autocollante, qu'il faut compléter, **signer et cacheter obligatoirement**,

sous peine de nullité du vote.

POURQUOI 2 ENVELOPPES ?

L'enveloppe n°1 garantit
l'anonymat du vote.

L'enveloppe n°2 garantit
l'authenticité de l'électeur.

Ne pas se tromper de matériel **en respectant les couleurs** :

- CAPN: enveloppes n° 1 blanche, n° 2 bleue imprimée noir,
- CAPA: enveloppes n° 1 bleue, n° 2 bleue imprimée noir,
- CPC: enveloppes n° 1 bleue, n° 2 bleue imprimée noir.

Il faut émarger les deux exemplaires de la liste électorale après chaque vote. Vérifiez que le chef d'établissement émarge bien pour les collègues qui ont voté par correspondance, sous peine de nullité du vote.

ATTENTION : le total des signatures de chaque liste d'émargement doit être égal au total des enveloppes !

NE VOTENT PAS

Les fonctionnaires hors cadre (dont le CFA), en disponibilité d'office, en non activité pour raison d'études, les stagiaires non titulaires dans un autre corps, ni les Mi-Se en congé pour convenance personnelle.

LES VOTES PAR CORRESPONDANCE

AU RECTORAT :

Les collègues devant voter par correspondance au rectorat ont reçu depuis le 4 novembre le matériel de vote. Sont concernés, les collègues affectés dans le supérieur, rattachés aux I.A. ou au rectorat, en congé (parental, présence parentale, formation, longue maladie, longue durée...), placés en réadaptation ou réemploi, détachés dans les corps de personnels de direction, de formation ou d'inspection (sauf les Pegc)...

Les collègues reçoivent tout le matériel de vote, les enveloppes n°1 et n°2 plus une enveloppe n°3 affranchie qui leur permettra de renvoyer leur(s) vote(s) directement au rectorat.

DANS LES ETABLISSEMENTS :

Les collègues absents, le mardi 6 décembre, de l'établissement où ils sont inscrits, doivent voter par correspondance. Ils doivent retirer le matériel nécessaire le plus tôt possible. Les établissements ont des enveloppes n°3 pré-affranchies (1 par CIO, 2 par collègue et 4 par lycée) et peuvent en réclamer au rectorat si leur stock est épuisé ou en fabriquer eux-mêmes. Les Mi-Se sont inclus dans ce dispositif et les établissements doivent fournir une enveloppe n°3 de leur confection à l'adresse de l'établissement en indiquant la commission du vote (CPC des Mi-Se).

Le vote par correspondance concerne les collègues en congé maternité ou maladie, en sortie, n'ayant pas cours, en formation et surtout les TZR faisant un remplacement dans un autre établissement.

ATTENTION : Les votes par correspondance se font obligatoirement par voie postale et le plus vite possible car ils doivent être arrivés au plus tard le mardi 6 décembre dans les bureaux de vote respectifs !

Sommaire

Nos propositions (extraits)
pour nos métiers p. 2-3, 6-7

Nos listes p. 4-5

Consignes p. 8

Encart FSU (4 pages)

**Pour tout problème, pour toute question,
le texte de référence est le B.O. spécial n° 7 du 28 juillet 2005**